

## Contre la « blanchocratie »

*Enfin traduit en français, l'essai majeur du philosophe caribéen-américain Charles Wade Mills, montre l'impensé raciste du contrat social.*

Il a fallu 25 ans pour que ce texte essentiel soit traduit en français, grâce au travail remarquable des éditions Mémoire d'encrier basées à Montréal. Paru en anglais en 1997, *The Racial Contract* a obtenu entre autres le Gustavus Myers Outstanding Book Award qui récompensait des ouvrages luttant contre l'intolérance. Référence du mouvement antiraciste, il est dédié « à tous les noirs, rouges, bruns, et jaunes qui ont résisté au contrat racial ainsi que les renégats blancs et les traînes à la race qui l'ont refusé ». *Le contrat racial* est en effet un vibrant plaidoyer pour la justice raciale. Son auteur, Charles Wade Mills (1951-2021), d'origine jamaïcaine, était professeur émérite de philosophie à la City University of New York (CUNY) et est reconnu comme un pionnier de la théorie critique de la race. Son traducteur, Aly Ndiaye alias Webster, est également une figure de la recherche sur l'histoire de l'esclavage et de la présence afro-descendante en Amérique du Nord, en plus d'être artiste hip-hop.

« *La suprématie blanche est le système politique qui, sans jamais être nommé, a fait du monde moderne ce qu'il est aujourd'hui* », écrit Charles W. Mills. En effet le racisme n'est pas un épiphénomène, il est au cœur du système de domination mondial. Quand Rousseau publiait son *Contrat social*, sa réflexion était tronquée car elle ne prévalait que pour les Blancs et non pour toutes celles et tous ceux que l'Europe coloniale avait rejeté hors de l'humanité et de la citoyenneté, dans un statut de « *sous-personnes* ». Pour Charles W. Mills, il est urgent de faire paraître ce fait au grand jour pour mettre fin à ce type de domination. En effet, cette dernière repose sur l'invisibilisation de son postulat de base, de même que tous les ordres patriarcaux, bourgeois, etc. tentent de se présenter comme naturels afin de se placer hors d'atteinte des remises en question...

### *Repenser la notion de contrat*

Proche sur ce point du philosophe Lucius Outlaw, qui insiste sur l'importance sociopolitique de la notion de race, Charles W. Mills se distingue de John Rawls qui, ne reconnaissant pas la suprématie blanche dans sa pensée du libéralisme (pas un mot sur l'esclavage...), laisse de côté la notion de justice raciale. Il invite donc à dépasser la notion biaisée de contrat social et à travailler sur une « *métaphore concurrente* » : celle d'un « *“contrat de domination” que ce soit pour la race, comme dans le contrat racial, ou dans d'autres contextes* », afin d'intégrer les luttes anti-impérialistes, anticoloniales, abolitionnistes, antiapartheid, antiracistes... « *dans un espace discursif qui aborde les mêmes problèmes que la théorie dominante, mais en suivant des lignes d'investigation racialement motivées plutôt que racialement évasives* ». Son travail remet donc au cœur de la philosophie politique, dont il était absent, le moteur des « *luttes politiques de la majorité de la population mondiale* ». En ce sens, Charles W. Mills prend le contrat comme une manière de décrire une société inégalitaire, non idéale, afin, par cette description de la *dénaturaliser* et d'en démystifier les mécanismes. Il fait le parallèle avec *Le contrat sexuel* (1988), de Carole Pateman, qui elle aussi fait du contrat un mode opératoire rhétorique.

La démonstration, en dix points, s'articule en trois parties, « *trois affirmations simples : l'affirmation existentielle, c'est-à-dire la suprématie blanche, tant locale que mondiale,*

*existe, et ce, depuis plusieurs années ; l'affirmation conceptuelle, soit qu'on devrait percevoir la suprématie blanche comme un système politique en soi ; et l'affirmation méthodologique, à savoir qu'en tant que système politique, on peut théoriser la suprématie blanche de manière éclairante comme étant basée sur un "contrat" entre Blancs, un contrat racial ».*

La première partie propose une « Vue d'ensemble », et rappelle qu'aux dimensions politiques et morales de la notion de contrat, s'ajoute ici une dimension épistémologique, avec « *des normes de cognition auxquelles les signataires doivent adhérer* » (même si les non-Blancs en sont les objets et non les sujets) : la sous-catégorisation des humains entre Blancs et non-Blancs – « *hallucination consensuelle* » qui contredit l'égalité morale des humains. C'est aussi une réalité historique à l'échelle mondiale, fondée depuis le Moyen-Âge sur des dichotomies géographiques, culturelles et religieuses et servent de base morale et politique aux contrats d'expropriation, d'esclavage et de colonisation au profit de l'Europe. Les conséquences de ce « *contrat d'exploitation* » sont économiques, créant la domination européenne mondiale et le privilège racial national blanc : le mythe de « *la spécificité et de l'exceptionnalisme des Européens* » continue à être présupposé, occultant la dimension coloniale et néocoloniale du capitalisme européen.

La deuxième partie aborde dans les détails la façon dont le contrat racial découpe le monde : la dichotomie entre civil et sauvage organise l'espace politique et définit qui en est exclu. Idem à l'échelle des individus, où il distingue qui est une personne, membre de la communauté politique, et qui est une sous-personne, avec un statut inférieur en droit. Charles W. Mills insiste sur la permanence de ce fondement du contrat social, malgré les évolutions que ce dernier a connues : « *les conditions d'appartenance à la blancheur sont réécrites au fil du temps, avec des critères changeants prescrits par l'évolution du contrat racial* ». Il insiste aussi sur le conditionnement idéologique au racisme.

La dernière partie, « Mérites "naturalisés" », fait l'histoire de « *la véritable conscience morale/politique (de la plupart) des agents moraux blancs* », de Hobbes à Marx, en passant par Locke, Rousseau, Kant, Hegel... Charles W. Mills observe des « *structures intéressantes de distorsion cognitive morale* » qui se modifient selon qu'il s'agit du « *sous-ensemble blanc (les humains)* » ou du « *sous-ensemble non blanc (les moins qu'humains)* ». À la norme idéale énoncée par le contrat social, il oppose « *la norme réelle (le contrat racial)* ». Théorie du point de vue, à l'appui, il relève que si les non-Blancs reconnaissent le contrat racial comme le véritable déterminant des pratiques morales et politiques blanches, c'est qu'il s'agit du véritable accord moral et politique à contester – la race étant une réalité sociopolitique. « *Reconnaître le "contrat racial" comme un système politique donne un aspect volontaire à la racialisation de la même manière que le contrat social donne un aspect volontaire à la création de la société et de l'État.* » Cette lucidité sur les enjeux de pouvoir rend hommage à celles et ceux qui ont défié cette « *blanchocratie* ». L'espoir de Charles W. Mills était que ses écrits « *puissent contribuer à créer une société meilleure* ».

Kenza Sefrioui

#### ***Le contrat racial***

**Charles W. Mills, traduit de l'anglais (États-Unis) par Aly Ndiaye alias Webster**  
**Mémoire d'encrier, 204 p., 20 €**